

Edito

Nous assistons à la casse organisée du service public dans son ensemble. Les restrictions budgétaires mises en œuvre depuis plusieurs années dans la fonction publique se poursuivent. Dans l'Éducation Nationale cela se traduit par moins de surveillants, des classes à 30 voire 36 en LP. Les dotations en heures postes ne permettent pas d'assurer toutes les heures de cours prévues par les textes.

Nous n'avons pas les moyens d'accompagner les élèves comme il le faudrait, ni de faire de la prévention. Être dans une classe surchargée pour un élève qui a des difficultés ou un handicap, c'est violent. Voir ses parents perdre leur emploi parce que les actionnaires délocalisent pour augmenter leurs profits, c'est violent. Se motiver pour étudier dans ces conditions, c'est difficile. Faire ainsi de lui un décrocheur, est-ce vraiment une économie ? L'enseignant est exposé à tout cela sans parler de réformes qui font perdre tout sens à son travail et n'ont d'autre but que de réduire les coûts. L'école doit-elle être rentable ? L'école n'est pas un coût, c'est un investissement. **La CGT défend un service public, de qualité, pour tous.**

Un management basé sur l'individualisation, l'autoritarisme s'est mis en place ce qui engendre des ambiances délétères dans de nombreux établissements qui altèrent le collectif. La CGT a signalé un certain nombre de cas dans l'académie, malheureusement des problèmes perdurent. Tant que la souffrance liée aux conditions de travail ne sera pas reconnue, les choses empireront. **La CGT est attachée à la place de l'humain au travail et combat la politique du chiffre aux dépens de la santé des personnels et de la qualité de l'enseignement.** C'est en agissant et en dénonçant collectivement ces faits et non en les cachant que nous retrouverons des conditions de travail correctes, un service public de l'Éducation Nationale de qualité.

Dans ce contexte de conditions de travail fortement dégradées, la rentrée 2013 était endeuillée par le suicide de notre collègue de Marseille accusant explicitement la réforme STI2D. L'année scolaire a été marquée par de trop nombreux nouveaux suicides, tentatives, arrêts maladie. La sortie des classes s'est faite dans l'horreur avec l'assassinat de notre collègue d'Albi. Des élèves et les autres catégories de personnels n'échappent pas non plus à de tels drames.

L'institution ne manque jamais d'explications, toujours immédiates, simplistes, « sorties du chapeau » qui l'exonèrent toujours de ses éventuelles responsabilités : problèmes personnels, de santé, causes remontant à la petite enfance, la faute à pas de chance, le fait d'un détraqué... tout cela sans enquête du CHSCT bien entendu.

La CGT Educ'Action dit STOP !

La CGT Educ'Action recommande à tous les personnels de s'emparer plus encore de la problématique de la santé au travail à l'aide des seuls outils réglementaires : la CHS, le CHSCT, le registre santé travail, le registre danger grave et imminent. Exit les audits et autres médiations non réglementaires qui n'ont d'autre but que de faire semblant d'agir afin de contenir les réactions des personnels, des proches, d'étouffer les affaires sans rien changer. Tout récemment, il a été obtenu la reconnaissance de deux premiers cas de suicides imputables au service dans l'Éducation Nationale.

Dans quelques semaines, les membres de la CHS seront nommés, il faudra veiller au niveau de formation et d'implication de vos représentants (*des formations CGT santé travail existent, contactez-nous*). En décembre, les élections professionnelles seront l'occasion de voter massivement pour la CGT Educ'Action pour lui donner les moyens d'agir en toute indépendance pour la santé au travail des personnels en lui permettant d'investir les instances compétentes.

La CGT Educ'Action met en garde contre la propagande antisyndicale, anti-fonctionnaires et anti-profs ambiante relayée copieusement par des médias dépendants du Capital à travers leurs actionnaires. Elle vise à diviser et à s'assurer que le Collectif ne pourra pas entraver la poursuite de la casse du service public. L'individualisme que l'Administration institutionnalise par des primes, indemnités, notations, petits avantages, a comme objectif la disparition du Collectif laissant alors la voie libre aux réformes et à la dégradation des conditions de travail et de vie de chacun. Résistons à la tentation du chacun pour soi, du repli qui s'est illustré lors des dernières élections européennes.

La CGT Educ'Action Orléans-Tours demande que la santé au travail soit déclarée « grande cause académique ». Cette cause est juste, universelle et d'intérêt général... elle serait de plus source d'importantes économies.

En réponse à cette autre Grande Muette qu'est l'EN, la CGT Educ'Action propose qu'une minute de silence soit observée par les personnels dans chaque établissement à la mémoire des collègues disparus et qu'une réflexion s'engage localement sur la santé au travail (ou au cours de la semaine de la rentrée ou lors d'une heure d'info syndicale).

**En décembre 2014, votez pour une CGT forte
qui œuvre pour la défense de tous les
personnels!**



Sommaire

P.1 : Edito

P.2 : Actualités

P.3 : Actualités

P.4-5 : Santé au travail

P.6-7 : Carrière

P.8 : Infos pratiques

Qu'est-ce qu'on peut faire..?

Racisme ordinaire à la cantine d'un LP : des collègues « pleins d'humour » offrent une banane à une professeure stagiaire de couleur..., « Ne pourrait-on pas avoir d'autres élèves que ceux qui descendent de l'arbre » entend-on dans un autre... la CGT Educ'Action de l'Indre a déposé plainte pour propos racistes, révisionnistes et menaçants et a obtenu la condamnation de son auteur par les juges de Châteauroux à 1 000 euros d'amende pour les deux courriels reçus, 2 000 euros de dommages et intérêts et le remboursement des frais d'avocats.

Le score du Front National aux dernières élections aidant, la xénophobie qui a eu cours au siècle dernier et qui a donné lieu au plus grand conflit mondial refait surface dans une ambiance de lassitude teintée d'indifférence. Le racisme décomplexé est bel et bien là.

Les médias – propriété des grands groupes – assènent une autre xénophobie : en ligne de mire les fonctionnaires qu'ils conspuent alors qu'ils défendent l'intérêt collectif à la SNCF, au Trésor, dans l'Education Nationale, des empêcheurs de tourner en rond, des retardataires, des idéalistes.

Chômeurs, allocataires du RSA, retraités, aucune des catégories de la société n'est épargnée, les uns affublant les autres d'un anathème choisi, tous....sauf les actionnaires.

Une intolérance tous azimuts refait surface sans jamais s'attaquer au vrai responsable de cet état de fait qui rend les riches de plus en plus riches et conduit les autres à la misère, qui met à feu et à sang les peuples –en temps de paix comme en temps de guerre— et qui se nomme l'avidité des actionnaires.

Qu'est-ce qu'on peut faire ? Reprendre le flambeau idéologique, faire battre en retraite toutes les idées réactionnaires, ne plus se laisser hanter par la culpabilité parce que nul n'est épargné et redresser la tête... reparler de classes sociales, des méfaits du Capital, du fascisme... Rien n'est fatal, un autre monde est possible.

Le collège de la Châtre met fin au harcèlement

Les personnels du collège George-Sand de La Châtre (Indre) se sont mobilisés pour dénoncer leurs conditions de travail. L'ambiance délétère ressentie par les personnels résultait notamment de dénigrement et de menaces de la part du chef d'établissement à l'encontre de certains d'entre eux. L'institution a été alertée de ces faits par la CGT Educ'Action 36 et le SNES. Le Principal a été déplacé.

Retraite

Des séminaires de deux jours de préparation à la retraite sont organisés par la SRIAS Centre plusieurs fois par an. Aux dires des participants, c'est vraiment très utile.



Frais de déplacement

Certains collègues sont convoqués dans d'autres académies pour les examens et jurys. L'avance de frais (allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros) est inacceptable et devient de plus en plus insupportable dans un contexte de perte de pouvoir d'achat du fait d'un indice bloqué. Les forfaits nuitées ne sont pas adaptés, les collègues y sont donc de leur poche. La CGT Educ'Action dénonce la complexité des procédures, les délais de remboursement et sa formalisation invérifiable sur les feuilles de paye. Un choc de simplification s'impose !

Signez tous la pétition en ligne sur : cgteducot.org

Nous contacter :

Secrétariat académique : Marie-Paule Savajol

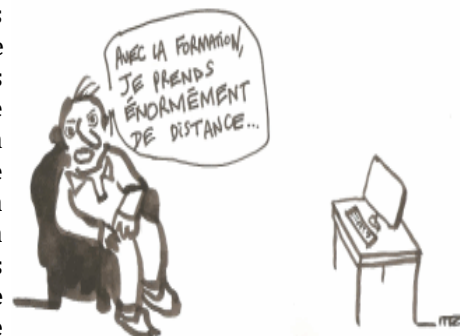
CGT Educ'Action Orléans-Tours 1 rue du Colonel de Montlaur 41000 Blois

06.75.50.98.11 - cgteducot@gmail.com

ACTUALITES

FOAD : formation à distance M@gistère, danger!

C'est la nouvelle formation continue généralisée à l'ensemble des professeurs des écoles qui arrive dans le second degré. M@gistère est une plate-forme en ligne qui remplace les journées de formation continue. Outre le fait qu'il n'y ait plus d'échanges avec les collègues, c'est une régression de nos droits en matière de formation continue sur le temps de travail. En effet, cette formation va se faire en dehors de nos heures de cours. C'est la remise en cause de l'obligation légale de formation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Enfin, par cette formation à distance, le MEN impose indirectement d'avoir un ordinateur personnel adapté à M@gistère chez soi. Ceci est entièrement fait pour dédouaner le MEN de ses obligations de formation. **Pour le second degré, dès la rentrée prochaine, le PAF proposera à son catalogue des formations FOAD ou hybrides c'est à dire commençant par une journée de présentiel puis le reste en FOAD.**



Collègues stagiaires : une année éprouvante

L'entrée dans le métier reste encore difficile cette année pour beaucoup de collègues. Les moyens ne sont pas au rendez-vous pour permettre une entrée progressive et correctement accompagnée dans le métier d'enseignant. La CGT Educ'Action Orléans-Tours revendique un recrutement au niveau L3, suivi de 2 années payées comme fonctionnaire stagiaire validées par un master 2. C'est une revendication efficace pour lutter contre la crise du recrutement et une nécessité de justice sociale. **La CGT Educ'Action Orléans-Tours dénonce les conditions de stage qui ne sont pas favorables à la réussite :** éloignement de certains lauréats concours réservés et internes notamment, certains tuteurs peu disponibles. Cette année de stage est souvent bien difficile à supporter physiquement, moralement et financièrement. L'épuisement et le découragement conduisent certains à envisager la démission à maintes reprises. Assurer 15 ou 18 h de cours (avec des HSA « imposées » parfois) plus un jour de formation, un nombre de classes, de niveaux inéquitable... c'est une charge inacceptable transformant cette année de stage en cauchemar parfois sans aucune bienveillance de certains chefs d'établissement. La gestion de classe est un défi de plus en plus grand pour chacun d'entre nous. Comment se fait-il que les stagiaires n'ont reçu la formation sur la gestion de classe qu'en avril ? Alors qu'on apprend aux stagiaires à repérer les pré-requis, la gestion de classe n'en est-il pas un ?! Nous savons tous que la/les première(s) heure(s) de cours de l'année est/sont déterminante(s) pour l'année entière. La CGT Educ'Action

Orléans-Tours dénonce cette programmation à l'envers et rappelle la directive 89/391/CEE, transposée en droit français, qui stipule qu'il est de l'obligation de l'employeur, avec moyens et résultats, de garantir l'intégrité mentale et physique des personnels. Ce n'est pas avec un « kit gestion de classe » distribué fin août qu'on donne toutes les chances aux stagiaires de réussir !

La CGT Educ'Action a accompagné de nombreux stagiaires cette année et a obtenu des améliorations d'affectation. Si pour la grande majorité d'entre eux, la titularisation est actée en fin d'année par des avis favorables (inspecteur, tuteur, chef d'établissement), il n'en reste pas moins qu'environ 10 % d'entre eux ont été convoqués à un entretien devant un jury de titularisation (30 juin et 1^{er} juillet cette année). À l'issue de cet entretien, très peu ont été titularisés, la plupart a été autorisée à renouveler l'année de stage (cette fois-ci avec 9 h de cours payés 18 h ce qui devrait être la règle dès la 1^{ère} année), d'autres ont été refusés définitivement et seront licenciés. Pour ces derniers, c'est difficile à accepter après des années consacrées à leur projet de devenir enseignant. Nous avons pu constater que la bienveillance des acteurs-clés de cette année de stage n'est pas toujours au rendez-vous et pénalise injustement des stagiaires. La CGT Educ'Action recommande vivement aux stagiaires de prendre contact avec ses représentants dès le début de l'année afin d'être conseillés, accompagnés et d'éviter les mauvaises surprises (évaluation, mutation...).

REP+... des moyens en moins!

Alors qu'aujourd'hui 1 084 collèges et plus de 400 lycées sont dans le dispositif de l'éducation prioritaire, seulement 350 établissements correspondant aux plus difficiles seront classés "REP+" et les lycées et LP en sont exclus. Dans l'académie, seuls 3 collèges (Pierre et Marie Curie (Dreux), François-Rabelais (Blois), Rosa-Parks (Châteauroux)) bénéficieront des décharges horaires (via la pondération) qui permettront le travail en équipe et le suivi des élèves, quand tant d'autres le mériteraient tout autant.

Pour la CGT Educ'action, la priorité passe par la prise en compte des difficultés sociales. La CGT Educ'action demande donc une réelle refondation de l'Éducation prioritaire qui ne se contente pas d'en rétrécir le champ mais qui consiste à mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens avec une diminution des effectifs par classe, des critères objectifs pour l'éducation prioritaire, la participation des lycées et LP au dispositif et l'abandon du socle commun.

Travail-santé : la CGT Educ'Action Orléans-Tours formée et mobilisée

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, la CGT Educ'Action Orléans-Tours s'est fortement concentrée sur la problématique des conditions de travail et de la santé au travail. Formations, lettres au Ministre, saisie du CHSCT, conférences de presse, documentaire sur France 3 Centre... l'administration ne peut plus dire qu'elle ne savait pas. Des formations ont été suivies par une centaine de collègues de l'académie (novembre et février à Blois, mars à Tours et avril à Orléans). Au cours du 1^{er} trimestre prochain, une journée d'étude portera sur le remplissage des registres avec des travaux pratiques. La CGT Educ'Action invite les collègues à lutter pour leurs conditions de travail. Les collègues en souffrance ne doivent pas rester isolés. S'ils sont en cause, **ils ne sont pas la cause** et peuvent prendre contact avec notre syndicat.

Suite de la formation travail santé dispensée par la FERC CGT



Les formations sur la santé au travail et les conditions de travail qui ont eu lieu cette année dans l'académie à l'initiative de la CGT Educ'Action et avec des intervenantes de la FERC CGT et de la médecine du travail ont permis de mettre en avant les fortes lacunes de l'administration en la matière. Aucune véritable information n'est apportée aux personnels de l'Education Nationale (que ce soit lors de la formation initiale ou lors des réunions de pré-rentrée) pour leur présenter les outils existants qui leur permettraient de faire valoir leurs droits en matière de santé au travail.

Les différentes formations proposées cette année ont permis aux stagiaires d'approfondir les devoirs de l'employeur au regard de la loi et de (re)découvrir ces outils (CHSCT, registre danger grave et imminent, droit de retrait, etc.).

Les représentants de la CGT Educ'Action s'en sont emparés afin de dénoncer certaines situations intolérables dans les établissements de l'académie (voir ci-dessous et ci-contre) et pour rappeler **la directive 89/391/CEE, transposée en droit français, qui stipule qu'il est de l'obligation de l'employeur, avec moyens et résultats, de garantir l'intégrité mentale et physique des personnels!**

De l'usage du registre danger grave et imminent...

Dans un collège rural du Loiret, le registre a permis de dénoncer plusieurs problèmes depuis novembre 2013 :

- Un problème récurrent de certains parents qui agressent les professeurs par le biais notamment du carnet de correspondance. Une collègue (à la demande de la CGT Educ'Action) l'a écrit dans le registre et a obtenu non seulement une réponse du chef d'établissement mais surtout des excuses faites par le parent. Il faut savoir qu'au sujet des fiches hygiène, santé et sécurité l'employeur a obligation de réponse et de résultat.
- A l'accueil, le mur est moisi (induisant des risques de santé pour l'agent qui y travaille) depuis mars 2013 ; une fiche danger grave et imminent a été remplie. Malgré le déni de l'employeur sur la fiche danger grave et imminent, (car pour l'employeur il faut être à l'article de la mort pour légitimement remplir une fiche de cet ordre), une entreprise privée est venue réparer le mur.
- Cette même fiche danger grave et imminent a permis de mettre à distance le chef d'établissement qui, régulièrement, mettait des bâtons dans les roues d'un collègue, (entre autres la suppression du site Internet du collège et par là même de six ans de travail...).
- Un problème de chauffage, notamment à la cantine où mangent les professeurs et dans les salles de cours, inscrit dans les fiches-registre, a été réglé sur le champ. Il faut savoir que le non respect des températures minimales vous autorise à poser un droit de retrait.

Recommandations

Sur la fiche registre évitez de signer de votre nom mais signez de votre section syndicale.

Il ne faut pas mettre d'attaques personnelles sur des salariés, sauf exception en cas de harcèlement ou de discrimination. Dans tous les cas, il faut être sur les faits en les décrivant de manière la plus objective et la plus précise possible. Vous pouvez évoquer votre ressenti personnel suite à une mauvaise organisation du travail mais sans faire d'attaques personnelles ou de ressenti négatif sur une personne.

Si vous écrivez une fiche pour une personne en souffrance, ne pas citer son nom, c'est la fonction qu'il convient de défendre et par là même vos propres conditions de travail. Il convient d'être sur le réel, l'organisation du travail.



SANTÉ AU TRAVAIL

Action CGT Educ'Action 45 sur la réforme STI2D

Suite à la réforme des STI en STI2D mise en place durant le quinquennat précédent en 2011, nous demandons au Rectorat, à l'Inspection et au ministre des éclaircissements sur les formations à venir pour les professeurs devant "se mettre à niveau" et une véritable politique de formation à la hauteur des exigences d'une école du XXI^e siècle. En effet, cette réforme, élaborée dans la précipitation, n'a fait l'objet d'aucune expérimentation préalable nulle part sur le territoire. Le programme aborde des savoirs inédits pour les enseignants, les plaçant dans la position, particulièrement désagréable pour eux, d'ignorants. L'ensemble de cette réforme se déroule dans des locaux devenus obsolètes, redéfinis dans ce nouveau programme, remaniés à la hâte sous la direction des conseils régionaux, sans concertation préalable avec les premiers concernés : les professeurs et directeurs d'atelier.

Pour l'instant (à la moitié de l'année) une infime partie de collègues ont disposé d'une formation, d'autres vont avoir accès à des formations non demandées, ne correspondant pas à l'attente et aux nouvelles exigences professionnelles d'un nouveau métier.

Par ailleurs, un reclassement subi et non choisi a été imposé à l'ensemble des professeurs de STI alignant les enseignants de lycée sur ceux enseignant la Technologie au collège comme si ces publics et les pratiques pédagogiques étaient les mêmes.

Nous rappelons l'obligation, non dérogatoire, faite aux employeurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs y compris les travailleurs non titulaires.

Pour en savoir plus : <http://edu45.udcgtloiret.fr/spip.php?article395> et <http://edu45.udcgtloiret.fr/spip.php?article396>

Bilan de l'action Bac Pro Gestion Administration

Un bref rappel des faits

Suite à l'aggravation notable des conditions de travail dans le cadre de la mise en place du nouveau Bac pro GA, les collègues de cette section ont décidé de réagir en adressant une lettre au ministre, au Recteur et aux membres du CHSCT départemental dès le mois de novembre 2013.

Bilan :

Suite à cette interpellation, le problème a été soulevé en CHSCT académique. Par la suite, la CGT Educ'Action a reçu une lettre du Recteur de l'académie d'Orléans-tours. En résumé, Mme le Recteur, accompagnée de l'IEN de la section concernée, y déclare être sensible aux problèmes soulevés et s'engage à mettre en place des formations pour répondre aux demandes, formations débutées en février 2014. Mme l'IEN a pris la mesure des problèmes rencontrés, est venue dans plusieurs établissements (à Marguerite Audoux et Pithiviers) rencontrer les collègues en souffrance. Elle a constaté sur le terrain la réalité des problèmes vécus. La pression ainsi exercée, notamment par des chefs d'établissements, s'est amenuisée.

Pour en savoir plus : <http://edu45.udcgtloiret.fr/spip.php?article394>

Caméra cachée dans une salle de cours...

La CGT Educ'Action 45 a été saisie par un collègue qui a découvert une caméra cachée, opérationnelle, reliée à un câble, dans sa salle de cours. Ce constat a également été fait par deux personnes de la police municipale de Châlette.

Il s'agit là d'une atteinte caractérisée à la liberté individuelle, au droit à l'image, à la liberté pédagogique, d'un non respect des lois sur la vidéo surveillance. A ce sujet, la loi prévoit une amende qui peut s'élever à 150 mille euros.

Cette caméra a été cachée et reliée à un ordinateur aux dépens des professeurs et des élèves. La CGT Educ'Action a saisi le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCT), écrit au Rectorat, à l'inspection académique le 17 avril 2014. A ce jour, non seulement aucune réponse officielle n'est parvenue, mais surtout l'obligation faite à l'employeur de diligenter une enquête dans le cadre du CHSCT n'a pas été respectée.



Souriez
Vous Etes Filmés

Mutation : une question de moyens



Pour beaucoup la CAPA des mutations est synonyme d'espoir de retrouver une vie familiale normale et des conditions de travail meilleures. Malheureusement, cette année encore, certaines affectations ou non-affectations plongeront certains collègues dans le désespoir. Cette année, plus encore que l'année dernière, le mouvement des PLP est particulièrement affecté par la décision de nommer **près d'une centaine de stagiaires** dans notre académie. **L'implantation des lauréats des concours internes et réservés** n'a pas été prévue, les affectations ont donc engendré un certain nombre de recours. La CGT Educ'Action Orléans-Tours **dénonce la part toujours en augmentation des HSA dans les DHG qui bloque le mouvement** (inter et intra). Imaginons l'effet qu'aurait sur le mouvement une DHG constituée exclusivement d'Heures Postes. Imaginons l'effet sur la qualité du service... Les HSA contribuent largement à la dégradation des conditions de travail et aux affectations (ou non-affectations) douloureuses. Des équipes disciplinaires qui ne souhaitent pas effectuer des HSA font l'objet de chantages à la suppression de dédoublements de la part de certains chefs d'établissement. La CGT Educ'Action Orléans-Tours demande que ces HSA soient transformées soit pour accueillir des stagiaires dans de meilleures conditions de rapprochement, soit en postes statutaires.

La CGT Educ'Action Orléans-Tours dénonce le manque de postes de **TZR** dans certaines disciplines laissant des classes plusieurs semaines sans remplaçant.

Le manque de moyens et d'ambition en faveur de l'enseignement professionnel a pesé lourdement sur le mouvement 2014 et plus largement sur les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves (sureffectifs). La circulaire de rentrée 2014 n'est pas de nature à inverser la tendance et accentue les craintes sur l'avenir de l'enseignement professionnel. Le

développement de l'apprentissage et des classes mixtes y est toujours encouragé, le Ministre demande une augmentation des effectifs d'apprentis en EPLE de 50 % soit 20 000 apprentis supplémentaires. Faire peser les difficultés croissantes d'insertion professionnelle des jeunes sur l'enseignement professionnel est un jeu de dupes. Le chômage est la résultante d'une politique libérale bien loin des intérêts des salariés. La CGT Educ'Action Orléans-Tours est opposée à l'ouverture de sections en apprentissage avant 18 ans. L'apprentissage avant 18 ans est pour nous contraire aux ambitions du lycée et à notre revendication pour une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Si les formations professionnelles sous statut scolaire connaissent des difficultés, celles-ci sont les conséquences entre autres de la généralisation du bac pro 3 ans et de l'ensemble des dégradations des conditions d'apprentissage des jeunes. L'entreprise n'est pas la voie de recours à ces difficultés, d'ailleurs l'augmentation importante des périodes de stage dans le cadre du bac pro 3 ans n'a pas favorisé significativement l'insertion professionnelle des jeunes. Pour le personnel l'apprentissage rime avec dégradation des conditions de travail et la multiplication des heures supplémentaires.



Non titulaires : gagnez plus!



Comme si leur précarité, leurs conditions d'affectation et d'exercice ne suffisaient pas, les indices de nos collègues non-titulaires sont souvent inférieurs à ce qu'ils devraient être. Pourtant, grâce à la CGT Educ'Action, de nombreux collègues ont obtenu une revalorisation de leur indice (record : un collègue a vu son échelon passer du 4^e au 9^e) avec des rappels allant jusqu'à plusieurs milliers d'euros ! NB : les lauréats des concours sont reclassés par rapport à cet indice, il est donc primordial qu'il soit vérifié. Le remboursement des frais de déplacement est également souvent difficiles à obtenir (conditions à remplir). De même, les frais de déplacement pour se rendre aux épreuves de concours peuvent être remboursés.

N'hésitez pas à nous contacter!



Hors Classe : les dérives de l'avancement au mérite

Rappel

La hors-classe a été créée en 1989 après un long mouvement dans l'EN. Il s'agissait de revaloriser les fins de carrière bloquées au 11ème échelon.

L'avis pour le tableau d'avancement à la Hors Classe diffère de l'avis de la notation administrative car il doit porter sur la durée de la carrière et non sur l'année en cours.

L'avis est basé sur l'expérience et l'investissement professionnels. Ainsi, seule une ancienneté de corps significative devrait conduire à un avis TF.

Nouveau barémage académique

Depuis cette année, le barème favorise largement l'ancienneté, il n'y a plus de quotas de 20 % d'avis TF des CE et des IEN notamment, plus d'avis du Recteur.

Ce nouveau barémage académique, obtenu par des organisations syndicales dont la CGT, limite sensiblement les effets (constatés tous les ans) :

- ⇒ des dérives et des « promotions au mérite », mérite dont les critères sont parfois très subjectifs et évalués inégalement,
- ⇒ du non-respect des textes et de l'éloignement de l'esprit qui a conduit à la création de la Hors Classe.

Ainsi, cette année, dans l'académie, seuls des 11^e échelons ont été promus à la Hors Classe chez les PLP. Mais certains chefs d'établissement (qui n'ont donc plus de quota pour les avis TF) n'ont pas joué le jeu comme à Henri Brisson (0 %), Philibert Delorme (5 %), Val de Cher (7,7 %), Joseph Cugnot (9 %), Denis Papin (16 %). Les collègues de ces établissements sont-ils moins méritants que les autres ? À l'inverse, au LP d'Arsonval, 57 % d'avis TF !

La note de service indique que les « avis ont pour objet de manifester l'intérêt de reconnaître par une promotion de grade les mérites des enseignants les plus expérimentés et les plus investis dans leur métier. Ils doivent se fonder sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promu, mesurée sur la durée de la carrière, et englober l'ensemble des critères de la valeur professionnelle ». Un avis TF mis à un collègue qui a 2 ans d'ancienneté respecte-t-il les textes ? Toutes les marques d'investissement devraient être prises en compte équitablement. Les discrets, les non-visibles, sont souvent pénalisés contrairement aux champions du relationnel ! Est-il du ressort du chef d'établissement de porter un regard sur l'aspect pédagogique quand l'avis de l'inspecteur est là pour ça ? **Il serait bon d'expliquer à nouveau les règles à certains.**

Qu'en est-il du côté des avis des inspecteurs (qui n'ont plus de quota maximum pour les avis TF) ? En Math/Sciences, sur 114 promouvables, seulement 6 avis TF (5 %), en Bio-techno, sur 68, 4 avis TF (6 %), en génie mécanique maintenance des véhicules, sur 31, 1 seul TF (3 %). À l'inverse, parmi les plus significatifs, en hôtellerie services et commercialisation, sur 22, 5 TF (23 %), en compta gestion, sur 54, 12 TF (22 %), en

lettres/anglais, sur 102, 23 TF (22 %), en génie mécanique option construction, sur 37, 11 TF (30 %), en Arts, sur 27, 11 TF (41 %) et la palme revient, avec 56 % à l'hôtellerie restauration, 10 TF sur 18 promouvables !

En matière d'égalité professionnelle Femme/Homme, nous dénombrons 515 femmes et 551 hommes promouvables (respectivement 48 % et 52 %) mais à l'arrivée c'est 45 % de femmes et 55 % d'hommes parmi les promus (respectivement 33 et 40 promus). Les hommes y sont donc surreprésentés. La CGT Educ'Action suggère donc de corriger cette inégalité. Cela serait une marque forte du volontarisme de cette commission et constituerait un deuxième point positif à souligner.

Par ailleurs, nous contestons les avis moins favorables attribués aux collègues en reconversion ou en arrêt maladie (4) et ceux qui sont sans justification ; en effet, l'avis du chef d'établissement et celui de l'inspecteur doivent porter **sur toute la carrière de l'enseignant et non pas seulement sur la dernière année.**

Le nouveau barémage laisse donc encore passer des dérives. La suppression des avis favorables et très favorables comme c'est le cas dans d'autres académies permettrait d'y remédier.

La CGT Educ'Action s'interroge aussi sur l'austérité en matière de moyens accordés à la formation professionnelle continue des personnels au sein de notre académie, alors même que notre métier est en grande évolution. Il ne fait pas de doute que cette politique aura des conséquences sur la notation et l'évolution des carrières. Là encore, l'équité n'est pas au rendez-vous, certains sont formés, pour les autres, il n'y a plus de crédit. La CGT Educ'Action rappelle l'obligation faite à l'employeur d'adapter les personnels à l'évolution de leur emploi. (Des recours et contestations pourraient voir le jour en cas de manquement).

La CGT Educ'Action revendique que tous les collègues puissent avoir connaissance de leurs avis dès le mois de mars, avec un avertissement par messagerie, et qu'ils puissent contester ces avis devant la commission paritaire comme cela se pratique pour les notes administratives.

La CGT Educ'Action demande la poursuite du travail de concertation pour faire évoluer encore la note de service de l'académie et alors même que notre Ministre souhaite l'évolution de l'évaluation des élèves en remettant en cause la note, la CGT Educ'Action lui dit « chiche » pour la suppression de la note pour les personnels !

La CGT Educ'Action dénonce le caractère non national de l'évaluation des personnels (Hors Classe et notation administrative). La CGT Educ'Action reste opposée à la Hors Classe ainsi qu'à toute forme d'individualisation des carrières et revendique l'ouverture de négociations nationales pour obtenir l'intégration de la HC dans une grille indiciaire de la fonction publique revalorisée afin que les personnels de l'Education Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière. Statistiques des avis par établissement et par discipline sur cgteducot.org rubrique carrière, hors classe.

Infos pratiques

Retrouvez en ligne

- ⇒ Le spécial « rémunération » : <http://www.cgteducot.org/spip.php?article1324>
- ⇒ Le guide EPLE : <http://www.cgteducot.org/spip.php?article1235>
- ⇒ Le guide ATSS : <http://www.cgteducot.org/spip.php?article1157>
- ⇒ Les informations santé au travail : <http://www.cgteducot.org/spip.php?rubrique48>
- ⇒ Les coordonnées des responsables départementaux : <http://www.cgteducot.org/spip.php?rubrique9>
- ⇒ Le spécial « Assistants d'éducation » : http://www.unsen.cgt.fr/images/cahiers/cahier_aed_sept_2012.pdf



Je souhaite être sur les listes de la CGT Educ'Action Orléans-Tours lors des prochaines élections professionnelles

Nom Prénom.....

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. E-mail.....

A remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à la CGT Educ'Action OrléansTours – 1 rue du Colonel Montlaur 41000 Blois
Ou par mail à cgteducot@gmail.com



Je souhaite me syndiquer

Nom Prénom.....

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. E-mail.....

A remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à la CGT Educ'Action Orléans Tours– 1 rue du Colonel Montlaur 41000 Blois
Ou par mail à cgteducot@gmail.com

